

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 24 septembre 2010 à 20 heures 30, en Mairie d'Amfreville-les-Champs, sous la présidence de Monsieur Alain Lebouc, Maire.

Présents : Messieurs Alain Lebouc, Paul Guérillon Francis De Brandt, Thierry Beaudou, Jean Fauvel, Laurent Guérillon, Maurice Levillain et Guillaume Llobet.

Absents excusés :

Absent non excusé Mr Hubert Paillette

Mr Guillaume Llobet est désigné secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la réunion du 2 juillet 2010.

Rapport des commissions

<u>Commission</u>	<u>Délégué</u>	<u>Remarques</u>
ComCom	Alain Lebouc	Extension des zones d'activités de Doudeville et St Laurent en Caux
SIVOSSE Doudeville	Maurice Levillain	La première réunion de l'année scolaire a été reportée faute de quorum

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la demande de délibération de modification des statuts du SIVOSS de Doudeville. Proposition acceptée.

Décision Modificative

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une décision modificative pour régularisation comptable concernant les travaux de Bosc Mare à savoir :

Compte 2157-060 - 65 000.00 €
Compte 238-060 + 65 000.00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

Enquête publique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la carte communale, l'enquête publique pour valider (rendre opposable) le schéma de gestion des eaux pluviales a débuté le lundi 20 septembre 2010. Mr Marcel Hillion, commissaire enquêteur, recevra en mairie le samedi 2 octobre de 9 h 00 à 12 h 00 et le mardi 19 octobre de 14 h 00 à 17 h 00.

Travaux route de Bosc Mare

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la route de Bosc Mare doivent débiter le 7 octobre 2010 (durée prévue des travaux 4 semaines).

Délibérations

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre les délibérations suivantes :

Frais d'études route de Bosc Mare :

la participation aux frais d'études de la commune d'Amfreville Les champs pour la réfection des routes de Bosc Mare s'élève à 7 500.00 €.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Carte communale :

Monsieur le Maire présente la carte communale aux membres du Conseil Municipal et donne lecture :

- du registre d'enquête publique (enquête publique du 8 juin 2010 au 08 juillet 2010) comportant les observations du public,
- du procès verbal des observations portées sur le registre de l'enquête publique du commissaire enquêteur,
- des réponses écrites apportées à ces observations,
- et du rapport final du commissaire enquêteur donnant un avis favorable à la validation de la carte communale d'Amfreville Les Champs.

Après échange, le Conseil Municipal délibère la validation de la carte communale par 7 voix pour et 1 contre et décide de ne pas prendre la compétence de l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Comptabilité : Amortissement Carte communale

Monsieur le Maire informe que le montant du coût de l'élaboration de la carte communale est à amortir.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'amortir ce montant à compter de l'année 2011 sur une durée de 10 ans.

Inventaire des éléments paysagers :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal :

- la carte de l'inventaire des éléments paysagers,
- le registre d'enquête publique (enquête publique du 8 juin 2010 au 08 juillet 2010) ne comportant aucune observation,
- le procès verbal ne comportant aucune observation du commissaire enquêteur,
- et le rapport final du commissaire enquêteur donnant avis favorable à la validation de l'inventaire des éléments paysagers de la commune.

Après échange, le Conseil Municipal délibère la validation de la carte de l'inventaire des éléments paysagers par 7 voix pour et 1 contre.

SIVOSS :

Par délibération du 14 juin 2010, le Comité Syndical du SIVOSS de Doudeville a accepté le projet de modification des statuts du Syndicat.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette délibération adoptant les nouveaux statuts doit être notifiée aux maires des communes associées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications des statuts du SIVOSS de Doudeville.

Fosse toutes eaux salle communale :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les courriers reçus de la Préfecture concernant la réglementation en vigueur au sujet de la vidange de la fosse toutes eaux de la salle communale et le courrier adressé en retour à Mr Francis De Brandt.

Pour répondre à la demande de la Préfecture, Monsieur le Maire prendra contact avec le SPANC de Doudeville.

Questions diverses

Recensement agricole:

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le prochain recensement agricole se déroulera de septembre 2010 à février 2011 sur l'ensemble du territoire national. Cette enquête réalisée tous les 10 ans par le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche permet de fournir une photographie complète et détaillée de l'agriculture française.

Recensement de la population :

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que le recensement de la population de la commune d'Amfreville Les Champs aura lieu du 20 janvier au 19 février 2011 et que Madame Hélène DUCASTEL sera nommée coordonateur et agent recenseur.

Défense incendie :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les panneaux de signalisation des mares « réserve incendie » seront implantés prochainement par l'employé communal.

Cimetière :

Le Conseil Municipal est informé que des devis ont été demandés concernant la création d'un ossuaire, l'aménagement d'un jardin du souvenir et l'implantation éventuelle d'un caverne.

Arrêt car scolaire D27/D89 :

La signalisation au sol (peinture jaune) a été effectuée et l'éclairage du carrefour sera mis en service après attestation de conformité délivrée par le «Consuel».

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 22 octobre 2010 pour la validation du schéma des eaux pluviales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.